

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière :
Environnement

**OBJET :
OPERATION
« VILLE
DURABLE »
N°2021-01 –
DESIMPER-
MEABILISATION
DE LA COUR DE
L'ECOLE JEAN
MOULIN
ELEMENTAIRE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 05.02.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.02.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 17 FEV. 2021

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2021,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CATHALA-
LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, BATIGNE
Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX
Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine,
RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER
Agnès, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis,
THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. GRIMAUD Bernard donne procuration à Mme GRANIER Prèscillia,
M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
M. DE LA CASA Javier donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. PERLES Bruno donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Absents : M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Depuis plusieurs années, la municipalité s'est orientée vers des actions plus
respectueuses de l'environnement incluant la réduction de la consommation en
eau et la préservation de la qualité de l'eau.

Par la délibération n°2020-104, du 15 juin 2020, la municipalité a approuvé la
sollicitation de l'Agence de l'Eau pour répondre à l'appel à projet « Aménager
un coin de verdure pour la pluie », visant à aider les collectivités à sensibiliser la
jeunesse aux enjeux de rétablissement du cycle de l'eau pour limiter les risques
d'inondation dans nos régions.

Le conseil municipal a ainsi approuvé le choix de l'école Jean Moulin
Elementaire comme site de désimperméabilisation de la cour mais aussi de
déconnection des toitures du réseau pluvial.

Dans le cadre du « Projet Rebond », l'Agence de l'Eau propose un
subventionnement maximal pouvant aller jusqu'à 70% du montant des travaux,
de l'animation et de la communication nécessaire à l'acceptation et à la bonne
compréhension du projet.

Ainsi, suite à des modifications techniques et demandes complémentaires de l'Agence de l'Eau, l'objectif de cette présente délibération est de formuler le niveau d'engagement en autofinancement de la commune sur ce projet.

Le coût prévisionnel global du projet (travaux, animation et communication) est estimé à 128 300€ HT, pour une superficie totale désimperméabilisée et déconnectée du réseau pluvial de 2620m².

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal :

Que la part d'autofinancement relative à ce projet s'élèvera à 38 490€ HT (soit 30% du montant du projet).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'engagement d'autofinancement prévisionnel.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 13 février 2021.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Accusé de réception en préfecture
011-211100763-20210213-DB202123-DE
Reçu le 16/02/2021